Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

Villa Rhodania

Monument historique inscrit le 9 décembre 2020 1 bd Emile Bollaert, 69500 BRON

RAPPORT DE PRÉSENTATION



1) Localisation

La villa Rhodania, renommée villa Hostein en 1919, (parcelle 441) est située boulevard Emile Bollaert – ancienne impasse Beauséjour - dans le prolongement ouest du parc de Parilly, le long de l'avenue Jean Mermoz. Orientée à l'Ouest, elle est implantée sur la partie haute de la balme qui domine le boulevard Pinel.

2) Historique et description

Sont classés au titre des monuments historiques :

La villa Rhodania est typique des villas construites à la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle à Bron, où les Lyonnais recherchent alors la présence de la nature, et un air plus sain qu'à Lyon. Elle constitue un élément du patrimoine de Bron, et participe à son identité.

La première construction de J. Mons a été réalisée entre 1875 et 1900. Les époux Hostein-List achètent la propriété en 1919, et reconstruisent la villa – peut-être avec la participation de Charles Antonin Hostein, collaborateur de Tony Garnier lors de la construction de la halle des abattoirs de la Mouche à Gerland. On ne sait si des éléments de la première construction ont alors été conservés. En 1936, le Préfet achète la propriété de 2.5 ha au nom du Département afin de l'intégrer au projet en cours du parc de Parilly - dont les travaux commencent en 1937 après un concours remporté par l'architecte-paysagiste Paul Bellemain. Occupée par le préfet pendant la Seconde Guerre mondiale, puis la veuve d'un autre préfet à la fin de la guerre, la villa est ensuite mise à disposition des préfets comme lieu de repos. Elle est aujourd'hui utilisée par la Préfecture de façon ponctuelle.

La villa représente une modernité architecturale typique du début du XXème siècle avec ses décrochements et jeux de toiture à faible pente et grands débords, ses ouvertures particulières pour apporter de la lumière et ses vues sur le paysage. Organisée en trois niveaux, elle compte 22 pièces, un jardin d'hiver et une tour d'observatoire. Le domaine comporte par ailleurs une ancienne ferme, une pièce d'eau – transformée en piscine, une gloriette – visible depuis

l'espace public, une serre, un cours de tennis. La villa est implantée au centre d'un grand parc boisé délimité par un mur d'enceinte.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

Les valeurs architecturale et paysagère de la propriété, identifiée au PLU-H comme Elément Bâti Patrimonial, justifient la mise en place simultanée à l'inscription d'un périmètre réduit aux parcelles voisines au sud, à l'ouest et à l'est de la propriété.

Du fait de sa position au sommet d'une balme, la villa Rhodania surplombe les alentours.

Au nord de la propriété, l'avenue Jean Mermoz rompt le lien paysager, historique et morphologique avec la villa. Le centre commercial et les barres d'immeubles sont les marqueurs d'une urbanisation récente (deuxième moitié du XXème siècle) différente du contexte de développement urbain limité dans lequel s'est implanté la propriété.

À l'est, une partie du parc de Parilly est intégrée au périmètre réduit du fait de la co-visibilité entretenue avec la villa et son parc boisé. Cet espace à l'aspect de forêt poursuit l'écrin paysager de la propriété. Au-delà du boulevard Emile Bollaert, il n'existe plus de lien de co-visibilité.

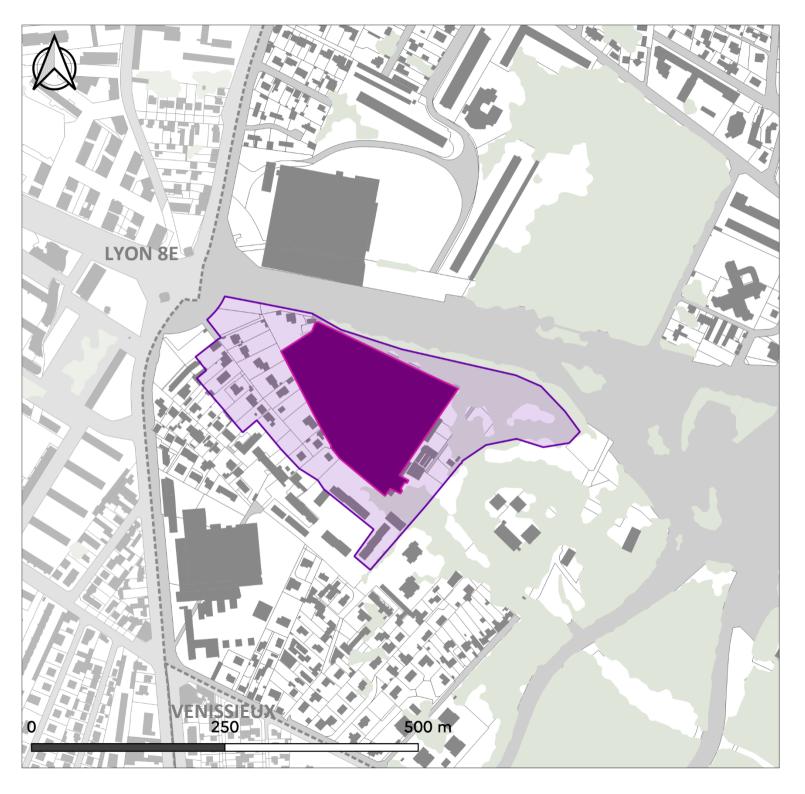
Le boulevard Pinel délimite le périmètre à l'ouest. Il n'existe pas de lien de co-visibilité avec les espaces au nord de ce carrefour construits récemment. La « maison rose » et le talus avant prolongent en revanche la propriété Hostein.

Au sud-ouest, les terrains des pavillons, construits de la fin XIXème siècle à la fin du XXème siècle, de la rue Martin sont adossés au mur d'enceinte de la villa. La morphologie de la rue, et l'identité commune de ses constructions situées de part et d'autre de la rue Martin participent à l'esprit architectural, paysager et urbain de la villa. Les pavillons plus au sud (rue Elie Métral et allée des Platanes) n'entretiennent aucun lien avec l'objet de ce descriptif, et sont caractéristiques de la densification plus intense de la deuxième moitié du XXème siècle.

Les barres d'immeubles donnant directement sur la villa au sud de cette dernière constituent la dernière limite du périmètre réduit. En effet, la villa est vue depuis ces immeubles, mais audelà de ces derniers, le tissu urbain récent n'entretient plus de lien de co-visibilité avec l'édifice, et ses évolutions n'auraient pas d'impact sur celui-ci.

L'architecte des bâtiments de France,

Christophe MARGUERON





Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

VILLA RHODANIA

1 boulevard Bollaert 69500 BRON Monument historique inscrit le 9 décembre 2020

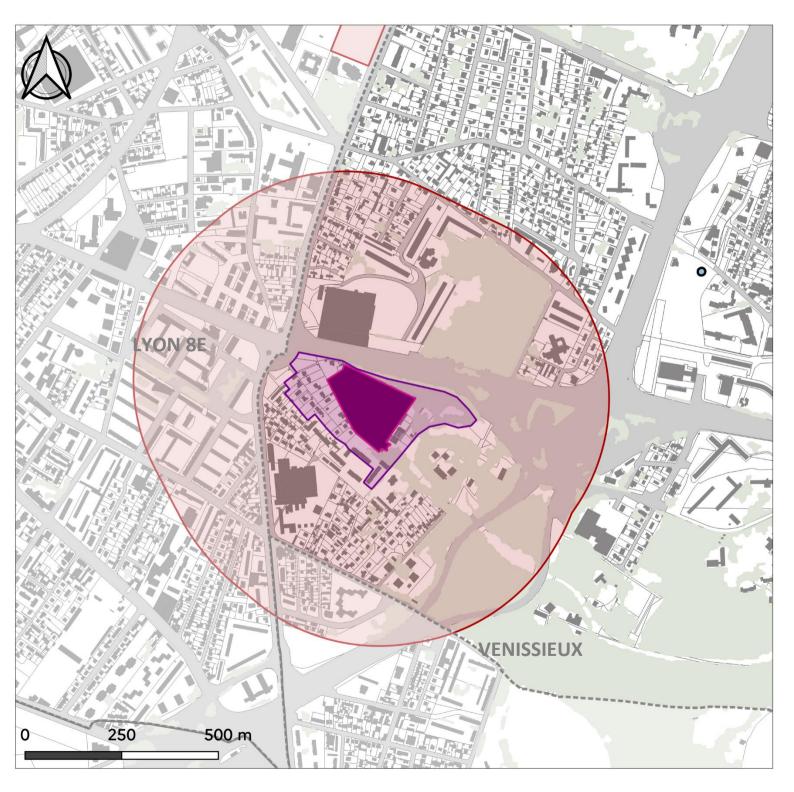
LÉGENDE

Proposition de périmètre délimité des abords

MH inscrit

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01 ⊠ <u>udap69@culture.gouv.fr</u>





Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

VILLA RHODANIA

1 boulevard Bollaert 69500 BRON Monument historique inscrit le 9 décembre 2020

LÉGENDE

Proposition de périmètre délimité des abords

Périmètre de protection des 500 mètres

MH inscrit

Direction régionale des Affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
du Rhône et de la Métropole de Lyon